

Lettre ouverte à Madame Vidal, ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :

Face aux inégalités et à l'échec de masse, il y a urgence à cadrer nationalement nos examens et mettre en place le "10 améliorable".

Paris, le 04/05/2020

Madame la Ministre,

Dans un récent communiqué en date du 22 avril 2020, vous vous êtes exprimée sur le contexte dans lequel se déroulent les examens de fin d'année. Vous souligniez alors principalement deux choses : si les modes d'évaluation doivent être adaptées, ils ne peuvent pas passer par une neutralisation ou une validation automatique du semestre qui mettrait "en péril la qualité des formations dispensées" et les examens en présentiels sont déconseillés.

Vous défendez par ces propos fermement la valeur des diplômes nationaux. J'en suis heureuse car, comme toute la communauté universitaire il me semble, telle est aussi ma conviction : nos diplômes nationaux font toute la qualité et la spécificité de l'enseignement supérieur français. Votre attachement à ceux-ci m'est donc précieux, même si je ne peux m'empêcher de remarquer qu'il va à l'encontre de nombreuses positions prises auparavant par vous-même. En permettant aux écoles privées de délivrer des diplômes équivalents à ces mêmes diplômes nationaux (bachelor de grade licence), vous les avez en effet déjà affaiblis. Néanmoins, convaincue que chacun peut changer d'avis, je passerais outre cette incohérence.

Revenons au sujet. **Qu'est-ce qui fait la valeur d'un diplôme délivré sur deux, trois ou cinq ans par nos établissements ?** J'ai en effet toujours été convaincue, et il ne me semblait pas que nous soyons en désaccord, que celle-ci reposait sur la qualité des enseignements dispensés par les équipes pédagogiques tout au long du cursus universitaire. En ce sens ce qui garantit la qualité de nos formations c'est de donner les moyens à nos enseignant-e-s de transmettre correctement leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être. Réduire le nombre d'étudiant-e-s par amphithéâtre, TD ou TP, investir dans les infrastructures, permettre la refonte de nos pédagogies, etc. C'est cela la garantie d'un bon apprentissage de tou-te-s.

Dans ce cadre l'évaluation, essentielle pour permettre la progression de chaque étudiant-e-s, est une indication de la maîtrise ou non de ces qualifications. Le diplôme ne peut être délivré que si les savoirs enseignés ont été acquis. Néanmoins, celle-ci n'est rien de plus : une mesure de nos connaissances. **Considérer que la qualité de nos formations repose exclusivement sur son évaluation semble ainsi réducteur.**

Cette affirmation est d'autant plus surprenante qu'en l'occurrence, malgré tous les efforts des équipes pédagogiques et le soutien des établissements et de votre ministère, la continuité pédagogique n'a pas été une réalité pour de nombreux-ses étudiant-e-s en fracture numérique ou dans un environnement familial difficile. **Considérer qu'une évaluation peut avoir lieu sans filet de sécurité malgré les circonstances semble alors totalement incongru. La valeur de nos formations reposerait plus sur l'assurance de l'échec de certain-e-s étudiant-e-s que sur l'assurance que les enseignements ont bien été dispensés ?**

Par ailleurs, j'ai toujours cru que les qualifications acquises par les étudiant-e-s reposaient sur leurs trois années de formations en licence, cinq années en master et non sur un semestre ou quelque mois. **Comment l'évaluation d'un seul semestre compromettrait-elle tout un diplôme ?**

En passant outre les points sus-cités et admettant que l'évaluation, en tant qu'elle-même, d'un seul semestre garantisse la valeur de nos diplômes, que penser de l'évaluation que vous nous proposez ? **La qualité de nos formations reposerait donc cette année sur des examens en ligne inégalitaires auxquels certain-e-s ne pourront participer correctement (voir pas du tout) tandis que d'autres bénéficieront de l'aide de leur famille ?**

Admettre, de façon exceptionnelle et face à des circonstances exceptionnelles, que les notes inférieures à 10 ne reflètent pas l'acquisition des savoirs apparaît ainsi comme une mesure de bon sens afin de ne pas imposer un échec injuste aux étudiant·e·s les plus précaires. Cette mesure communément appelée "10 améliorable" peut se concrétiser de diverses manières. À notre sens, le plus juste moyen de le mettre en place est d'évaluer les étudiant·e·s par des devoirs maison aux délais indicatifs et de considérer les notes inférieures à 10/20 comme non significatives. Les unités d'enseignement concernées sont par ce biais considérées comme non évaluées ou dispensées et l'évaluation se concentre sur les matières où les notes sont supérieures à 10.

Contrairement à ce que votre ministère a pu affirmer par des communications diverses, cette mesure, qui constitue bien une évaluation des enseignements, rentre parfaitement dans le cadre légal. En effet, si les textes exigent une évaluation, celle-ci est ici rendue possible, mais avec un filet de sécurité. La mise en place de celui-ci rentre donc dans les compétences attribuées à la CFVU par l'article D612-6-1 du code de l'éducation. À l'inverse, l'absence de mise à disposition des étudiant·e·s des "moyens techniques" permettant de passer des épreuves en ligne serait contraire à l'article D611-12 du même code. Vous connaissez notre attachement au respect de la réglementation nationale : nous saurons nous saisir de cet outil partout où cela sera nécessaire.

La communauté universitaire s'est par ailleurs portée favorable au "10 améliorable" et aux devoirs maison aux délais indicatifs au travers d'une motion portée par l'UNEF lors du CNESER du 21 avril 2020. Plusieurs établissements ont également adopté cette mesure.

J'attire par ce courrier votre attention sur la situation de tou·te·s les étudiant·e·s issu·e·s des classes populaires, les étudiant·e·s isolé·e·s, les étudiant·e·s étranger·e·s faisant face à de nombreuses difficultés, les étudiant·e·s malades, les étudiant·e·s en charge de proches malades ou non qui, tou·te·s, ne pourront pas passer correctement les examens que vous imposez. L'incitation à dématérialiser les examens et à prendre en compte nos difficultés ne suffit pas à répondre à l'urgence et beaucoup sont encore dans l'incertitude quant à la poursuite de leurs études. **Je vous invite à répondre à la demande des milliers d'étudiant·e·s ayant signé la pétition que nous avons lancée à ce sujet et à la communauté universitaire en mettant en place le 10 améliorable pour l'ensemble des diplômes nationaux. Un réel cadrage national est nécessaire face à la crise !**

Je vous alerte par ailleurs sur l'utilisation abusive de l'ordonnance que vous avez prise le 27 mars par les universités. Si celle-ci permet à la présidence d'université de prendre des décisions sans passer par les conseils lorsque ceux-ci ne peuvent pas se réunir, certaines universités se passent tout simplement des conseils centraux alors que leur réunion est possible. Par ce biais, elles bafouent totalement la démocratie universitaire qui, je tiens à la rappeler, est un héritage de 1968 afin d'intégrer les étudiant·e·s dans les décisions qui les concernent.

J'attire également votre attention sur la nécessité de mettre en place, dès la rentrée 2020, un accompagnement des étudiant·e·s sous la base du volontariat permettant à ceux·elles n'ayant pas pu suivre leurs enseignements correctement de rattraper. Cette mesure centrale pour la qualité de nos formations (à laquelle nous sommes toutes deux attachées) nécessitera un investissement conséquent de l'Etat auquel je l'espère, vous répondrez.

Avec mes sentiments les plus respectueux,

Bien cordialement,

Mélanie Luce

Présidente de l'Union Nationale des Etudiants de France (UNEF)

